



## Modification de contrat et droit de suite immobilier

Par **Lulie Crazy**, le **20/02/2017** à **15:23**

Bonjour,

j'ai été embauché en tant que vrp salarié dans une agence immobilière le 30 mai 2016. En novembre, j'ai signé un avenant à mon contrat de travail avec changement de poste (assistante commerciale) au sein de la même agence.

Pendant la période où j'étais VRP, j'ai rentré des mandats de vente (exclusifs ou non), qui ont été vendus et dont les signatures d'actes authentiques sont prévues pour avril 2017. Certaines de ces ventes ont déjà été signées (et encaissées).

Ai-je un droit de suite sur ces ventes? En précisant que mon contrat de VRP prévoyait un droit de suite de 6 mois avec minoration de 20% des commissions.

Merci pour vos réponses et bonne journée!

Par **P.M.**, le **20/02/2017** à **16:13**

Bonjour,

Sous réserve d'appréciation du Conseil de Prud'Hommes s'il en était saisi, à mon sens, le droit de suite devrait s'appliquer au moins pour les 6 mois après la signature de l'avenant en fonction de sa rédaction...